

**Volet B****Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****14137526***

Tribunal de Commerce

07 JUL. 2014CHARLEROI
Greffe

N° d'entreprise : 459.332.018

Dénomination

(en entier) : **Centre de Recherches et de Nouvelles Applications**(en abrégé) : **CRNA**

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : Avenue de Heppignies SN 6220 Heppignies

(adresse complète)

**Objet(s) de l'acte : Démission Nomination d'administrateurs, administrateur délégué et
Directeur à la gestion journalière**

Il résulte des termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 22 mai 2014 que:

1. La démission de Mr Jean Martin en qualité d'administrateur délégué à titre gratuit est acceptée avec effet au 22 mai 2014. Il lui est donné décharge de son mandat.

2. La S.A. Mg & CO, immatriculée à la BCE sous le N°0873.852.868, dont le siège social est sis à 1300 Wavre, Venelle des buissons, 4 Bte 10 représentée par la personne de son représentant permanent, Mr Francis LEONARD, domicilié à 1300 Wavre, Avenue du Guéret, 17 est nommée en qualité d'administrateur-délégué pour un terme de six années prenant cours le 22 mai 2014. Son mandat sera rémunéré.

3. Monsieur Bastien Léonard, domicilié à 1300 Wavre, Venelle des Buissons, 4 Bte 10 est nommé en qualité d'administrateur pour un nouveau terme de six années prenant cours le 22 mai 2014. Son mandat sera rémunéré.

Monsieur Jean Martin, domicilié à 1400 Nivelles, Rue Sainte Barbe, 110 Bte 9 est nommé en qualité d'administrateur pour un nouveau terme de six années prenant cours le 22 mai 2014. Son mandat sera exercé à titre gratuit et sera limité à tous les actes nécessaires à la détention, au nom et pour compte de la S.A CRNA de toutes autorisations et habilitations légalement requises dans le cadre de la fabrication, la détention, la manipulation, le conditionnement de produits pharmaceutiques et dérivés.

4. Monsieur Bernard Renguet, domicilié à 1170 Bruxelles, Avenue de Tercoigne, 41 est désigné, avec son consentement, en qualité de directeur à la gestion journalière de la S.A CRNA pour une durée indéterminée. Il pourra être mis un terme à ce mandat, à tout moment, par décision du conseil d'administration.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/07/2014 - Annexes du Moniteur belge